



Portant mise à jour de l'annexe du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Châteauroux Métropole, relative à la création d'un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) sur la commune d'Ardentes

**LE PRÉSIDENT DE CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5216-5,

Vu la délibération en date du 13 février 2020 du Conseil communautaire approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Châteauroux Métropole,

Vu l'arrêté préfectoral n°36-2020-08-10-007 du 10 août 2020 portant création du Secteur d'Information sur les Sols n° 36SIS06017 « EMMSSAT Ardentes » sur le territoire de la commune d'Ardentes,

Vu l'article L125-6 du Code de l'environnement et l'article R151-53 du Code de l'Urbanisme imposant respectivement la prise en compte et l'annexion des SIS au sein du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

Vu l'article R153-18 encadrant la mise à jour des annexes des plans locaux d'urbanisme,

L'arrêté transmis à la Préfecture

le : **16 SEP. 2020**

notifié ou affiché

le : **16 SEP. 2020**

est exécutoire

le : **16 SEP. 2020**

**ARRÊTE**

Article 1 : Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Châteauroux Métropole est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, l'arrêté portant création du SIS n° 36SIS06017 « EMMSSAT Ardentes » est classé, avec sa fiche d'information correspondante, dans l'annexe du dossier de PLUi intitulée « 5.13\_Secteurs d'Information sur les Sols ».

Article 2 : La mise à jour est effectuée dans les documents tenus à la disposition du public :

- à la mairie de la commune d'Ardentes, commune membre de Châteauroux Métropole, concernée par le présent arrêté,
- au siège de Châteauroux Métropole sis à l'Hôtel de Ville de Châteauroux, au service en charge de l'instruction des actes d'urbanisme pour le compte de l'ensemble de ses communes membres,
- à la Préfecture de l'Indre,
- à la Direction Départementale des Territoires de l'Indre.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché au siège de la Communauté d'agglomération de Châteauroux Métropole et à la mairie d'Ardentes.

Article 4 : Une copie du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Maire de la commune d'Ardentes,
- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Directeur départemental des Territoires.

A Châteauroux, le 15 septembre 2020

Le Président,



The stamp is circular with a double border. The outer ring contains the text 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'CHATEAURoux' at the bottom. Inside the ring, there is a stylized logo of a hand holding a pen, with the text 'CHATEAURoux Métropole' below it. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp, extending to the right.